

COMMUNE DE REMELFING

PROCES-VERBAL

REUNION PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

LE LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Conseillers

- en exercice	15
- présents	10 et 11 à partir du point n° 5
- votants	14 et 15 à partir du point n° 5
- délégation de vote	4

Date de convocation : 23 septembre 2026

Date d'affichage : 23 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de REMELFING s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOURING Hubert, Maire.

Présents : MM BOURING Hubert, WEBER François, ROTH Lucile, OCHS Christophe, JACOB Martine, KEMPF Cédric, BRANSTETT Pascal, FRANCOIS Sandrine, ATSAS Aurore, MARTIN Christian

Absents excusés : Mme BLAZY Virginie a donné délégation de vote à Mme ATSAS Aurore
Mme DE ZORZI Amanda a donné délégation de vote à Mme JACOB Martine
M. THIRY Kévin a donné délégation de vote à Mme ROTH Lucile
Mme DORCKEL-ALTMAYER Laetitia a donné délégation de vote à M. WEBER François
M. RAYMOND Benoît

Secrétaire de séance : Mme ABELS Manuella

Le quorum étant atteint avec 10 présents, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire lit les absents excusés ainsi que les délégations de vote.

Monsieur le Maire lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2026
2. Dotation annuelle – Ecole Maternelle
3. Dotation annuelle – Ecole Primaire
4. Prestations de services
5. Renouvellement Convention Territoriale Globale 2027-2031
6. Convention de partenariat relative à l'organisation des manifestations communales
7. Création d'un conseil municipal des enfants
8. Demande de remboursement de location de salle – GARNER Laurence
9. Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT)
10. Institution de servitudes d'utilité publique – SAD/POLYDEL
11. Mise à jour de parcelles (extraction site DELTA)
12. Projet du Groupement de Coopération Sanitaire des Hôpitaux de Sarreguemines (GCSHS) relatif à la rénovation et à l'augmentation des capacités de lavage de la blanchisserie situé sur le site du Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) de Sarreguemines
13. Demande de subvention Fonds de Concours équipements sportifs

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2026

Monsieur le Maire lit les différents points du procès-verbal de la séance du 25 juin 2026.

Nous n'avons pas eu de remarques et sans observations séance tenante, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal au vote.

Après lecture du procès-verbal de la séance du 25 juin 2026, le Conseil Municipal l'adopte.

Résultats du vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention

2. DOTATION ANNUELLE – ECOLE MATERNELLE

Mme ROTH Lucile prend la parole.

Comme chaque année, une participation aux frais scolaires est attribuée à l'Ecole Maternelle suivant le nombre d'élèves.

Après discussions et suite à l'avis favorable de la commission, le Conseil Municipal, décide d'attribuer 14,00 € par élève (soit 14,00 € x 28 élèves = 392,00 €) pour l'année 2027.

Résultats du vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention

3. DOTATION ANNUELLE – ECOLE PRIMAIRE

Mme ROTH Lucile prend la parole.

Comme chaque année, une participation aux frais scolaires est attribuée à l'Ecole Primaire suivant le nombre d'élèves.

Après discussions et suite à l'avis favorable de la commission, le Conseil Municipal décide, d'attribuer 21,00 € par élève (soit 21,00 € x 33 élèves = 693,00 €) pour l'année 2027.

Résultats du vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention

4. PRESTATIONS DE SERVICES

TARIFS LOCATION DE LA MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE

M. BOURING Hubert prend la parole et informe le conseil d'une hausse tarifaire.

Mme ROTH Lucile informe le conseil municipal que le prestataire AFPS a appliqué une augmentation sur les prestations de ménage. Ce changement tarifaire de la prestation de ménage est répercuté sur les différents tableaux de locations.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs, taxes, redevances diverses selon le document annexé, ces tarifs sont fixés TTC (toutes taxes comprises) à compter du 01 octobre 2026

- d'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

MAIRIE DE REMELFING – TABLEAU N° 1

	Location particuliers REMELFING	
	tarif week-end (du vendredi 14h au lundi 11h)	tarif semaine (1 jour)
Tarif	600 €	300 €
fluides (eau, gaz, électricité)	selon relevé	selon relevé
vaisselle pour 100 personnes (*)	20 €	20 €
tables et chaises rectangulaires (6 personnes)	6 €	6 €
tables et chaises rondes (8 personnes)	16 €	16 €
mange debout (forfait)	10 €	10 €
machine à glaçon	20 €	20 €
Cuisine	20 €	20 €
régisseur (son et lumière)	20 € / heure	20 €/ heure
scène et loge	20 €	20 €
vaisselle zone accueil	10 €	10 €
Poubelles (caution)	150 €	150 €
Gradins		
Caution	3 000 €	3 000 €
ménage	153 € pour la salle + 32 € pour la cuisine	153 € pour la salle + 32 € pour la cuisine

(*) par tranche de 50 personnes en plus alors ajouter 10 euros

MAIRIE DE REMELFING – TABLEAU N° 2

	Location association village	
	tarif week-end (du vendredi 14h au lundi 11h)	tarif semaine (1 jour)
Tarif	0 €	0 €
fluides (eau, gaz, électricité)	selon relevé	selon relevé
vaisselle pour 100 personnes (*)	20 €	20 €
tables et chaises rectangulaires (6 personnes)	6 €	6 €
tables et chaises rondes (8 personnes)	16 €	16 €
mange debout (forfait)	10 €	10 €
machine à glaçon	20 €	20 €
Cuisine	20 €	20 €
régisseur (son et lumière)	20 € / heure	20 € / heure
scène et loge	20 €	20 €
vaisselle zone accueil	10 €	10 €
Poubelles (caution)	150 €	150 €
Gradins	200 €	200 €
Caution	3 000 €	3 000 €
ménage	153 € pour la salle + 32 € pour la cuisine	153 € pour la salle + 32 € pour la cuisine

(*) par tranche de 50 personnes en plus alors ajouter 10 euros

MAIRIE DE REMELFING – TABLEAU N° 3

	Location associations hors village	
	tarif week-end (du vendredi 14h au lundi 11h)	tarif semaine (1 jour)
Tarif	800 €	400 €
fluides (eau, gaz, électricité)	selon relevé	selon relevé
vaisselle pour 100 personnes (*)	20 €	20 €
tables et chaises rectangulaires (6 personnes)	6 €	6 €
tables et chaises rondes (8 personnes)	16 €	16 €
mange debout (forfait)	10 €	10 €
machine à glaçon	20 €	20 €
Cuisine	20 €	20 €
régisseur (son et lumière)	20 € / heure	20 € / heure
scène et loge	20 €	20 €
vaisselle zone accueil	10 €	10 €
Poubelles (caution)	150 €	150 €
Gradins	200 €	200 €
Caution	3 000 €	3 000 €
ménage	153 € pour la salle + 32 € pour la cuisine	153 € pour la salle + 32 € pour la cuisine

(*) par tranche de 50 personnes en plus alors ajouter 10 euros

	Location associations hors village - caritatif - Clubs Service	
	tarif week-end (du vendredi 14h au lundi 11h)	tarif semaine (1 jour)
Tarif	0 €	0 €
fluides (eau, gaz, électricité)	selon relevé	Selon relevé
vaisselle pour 100 personnes (*)	20 €	20 €
tables et chaises rectangulaires (6 personnes)	6 €	6 €
tables et chaises rondes (8 personnes)	16 €	16 €
mange debout (forfait)	10 €	10 €
machine à glaçon	20 €	20 €
Cuisine	20 €	20 €
régisseur (son et lumière)	20 € / heure	20 € / heure
scène et loge	20 €	20 €
vaisselle zone accueil	10 €	10 €
Poubelles (caution)	150 €	150 €
Gradins	200 €	200 €
Caution	3 000 €	3 000 €
Ménage	153 € pour la salle + 32 € pour la cuisine	153 € pour la salle + 32 € pour la cuisine

(*) par tranche de 50 personnes en plus alors ajouter 10 euros

MAIRIE DE REMELFING – TABLEAU N° 5

	spectacles + conférences	
	tarif week-end (du vendredi 14h au lundi 11h)	tarif semaine (1 jour)
Tarif	800 €	400 €
fluides (eau, gaz, électricité)	selon relevé	selon relevé
vaisselle pour 100 personnes (*)	20 €	20 €
tables et chaises rectangulaires (6 personnes)	6 €	6 €
tables et chaises rondes (8 personnes)	16 €	16 €
mange debout (forfait)	10 €	10 €
machine à glaçon	20 €	20 €
Cuisine	20 €	20 €
régisseur (son et lumière)	20 € / heure	20 € / heure
scène et loge	20 €	20 €
vaisselle zone accueil	10 €	10 €
Poubelles (caution)	150 €	150 €
gradins	200 €	200 €
caution	3 000 €	3 000 €
ménage	153 € pour la salle + 32 € pour la cuisine	153 € pour la salle + 32 € pour la cuisine

(*) par tranche de 50 personnes en plus alors ajouter 10 euros

Résultats du vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention

M. RAYMOND Benoît est arrivé à 18 H 55.

5. RENOUVELLEMENT CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2027-2031

Mme ROTH Lucile prend la parole.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'action sociale et des familles,
Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles,
Vu la compétence facultative de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en matière d'accueil collectif et individuel de la petite enfance,

Considérant l'arrivée à échéance de la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026,

Considérant la démarche de co-construction engagée par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en partenariat avec ses communes membres et leurs partenaires depuis 2025,
Considérant la nécessité de renouveler le partenariat contractuel qui lie la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, les communes membres volontaires et la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle,
Vu les délibérations concordantes des communes membres de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences impliquées dans la nouvelle Convention Territoriale Globale,

DECIDE, suite à l'avis favorable de la commission,

D'approuver la Convention Territoriale Globale pour la période du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2031, telle que jointe en annexe,
D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale jointe à la présente délibération et tout document s'y rapportant pour la période du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2031, ainsi que tout avenant nécessaire à son évolution.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

6. CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS COMMUNALES

Mme ROTH Lucile prend la parole.

Une convention de partenariat relative à l'organisation des manifestations communales devra être signée entre la Commune de Rémelfing et l'Amicale des Conseillers Municipaux et Personnel Communal de Rémelfing afin de définir les modalités d'organisation et de gestion financière des manifestations et spectacles organisés par la commune, pour lesquels, l'Amicale intervient en support logistique et financier et en qualité d'opérateur de régie événementielle.

Le Conseil Municipal, après l'avis favorable de la commission, décide de signer la convention de partenariat telle que jointe en annexe.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

7. CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Mme ROTH Lucile prend la parole.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 relatif aux compétences du conseil municipal ;
- Considérant la volonté de la municipalité de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, de la démocratie locale et de la participation active des jeunes administrés à la vie de la cité ;
- Considérant l'intérêt de donner la parole aux enfants pour qu'ils puissent exprimer leurs idées, proposer et réaliser des projets d'intérêt général à l'échelle de la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, après avis favorable de la commission, à l'unanimité, par 15 voix pour,

1. Décide la création d'un Conseil Municipal des Enfants (CME) au sein de la commune de REMELFING.
2. Approuve les objectifs de cette instance, qui sont de permettre aux jeunes élus de découvrir les institutions locales, de relayer les propositions des enfants et de s'impliquer dans la vie locale.
3. Valide les modalités générales d'organisation :
 - Composition : 5 jeunes conseillers.
 - Public concerné : élèves du CM1 et CM2 scolarisés et habitants Rémelfing
 - Durée du mandat : 1 an, renouvelable une fois pour les élèves de CM1.
 - Modalités d'élection : scrutin organisé au sein des établissements scolaires partenaires
4. Autorise M. le Maire à signer tout document et à engager les démarches nécessaires à la mise en place de ce projet (partenariats scolaires, encadrement, budget prévisionnel).

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

8. DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LOCATION DE SALLE – GARNER LAURENCE

Mme JACOB Martine prend la parole.

Mme GARNER Laurence avait réservé les salles du château pour le 5 août 2026 et avait versé la somme de 450,00 €.

Suite au courriel en date du 12 août 2026, elle demande la résiliation du contrat.

La délibération sur les prestations de service en date du 07 juillet 2025 stipule que « pour toute résiliation, la commune retiendra la somme de 50,00 € pour frais de dossier ».

Le conseil municipal, après l'avis favorable de la commission, décide de lui rembourser la somme de 400,00 €.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

9. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

M. BOURING Hubert prend la parole.

La délibération du Conseil communautaire n° 2026-05-21-01-09 adoptée du conseil communautaire en date du 21 mai 2026 a fixé la composition de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées.

Cette commission sera composée de 40 membres (trois représentants pour la Ville de Sarreguemines en sa qualité de ville-centre et un représentant pour chacune des 37 autres communes du territoire intercommunal).

Il appartient au conseil municipal de désigner son représentant parmi ses membres.

Le Conseil Municipal, décide de désigner M. BOURING Hubert comme représentant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

10. INSTITUTION DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE – SAD/POLYDEL

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a été saisi par lettre recommandée en date du 8 juillet 2026 par Monsieur le Préfet de la Moselle d'une demande d'avis concernant un projet d'arrêté préfectoral portant institution de servitudes d'utilité publique de la société SAD/POLYDEL.

Conformément à l'article R. 515-31-2 du code de l'environnement, la société SAD, ancien et dernier exploitant du site SAD / POLYDEL situé au 66, rue de Siltzheim à Rémelfing, a déposé une demande d'institution de servitudes d'utilité publique sur une partie de la parcelle cadastrée section 7 n° 225, d'une contenance de 5 200 m² dont le département de la Moselle est propriétaire.

Après instruction par les services de la DREAL Grand-Est, la demande d'institution de servitudes d'utilité publique est justifiée par les pollutions résiduelles en chrome présentes au droit du site, dans le remblai sous la dalle de béton de l'ancien bâtiment de production POLYDEL.

Malgré cette présence de chrome détectée dans le remblai sous la dalle de béton, tout transfert de chrome par les voies de transfert (consommation d'eau, inhalation, ingestion, contact), est exclu en raison même de la dalle de béton. L'instauration de ces servitudes ont pour objectifs :

- De pérenniser la mémoire de la pollution résiduelle et d'assurer l'information des usagers actuels et dans le futur ;
- De garantir le maintien d'un recouvrement (réfection et/ou remplacement en cas de travaux) au niveau des zones identifiant des pollutions résiduelles ;
- De garantir le maintien de la nature de l'usage pour lequel le site a été remis en état (usage de type industriel) ;
- D'assurer l'absence d'utilisation des eaux souterraines au droit du site ;
- D'encadrer la réalisation d'éventuels travaux d'affouillement ou d'excavation des sols, ainsi que tous travaux nécessitant un permis de construire, et d'assurer, le cas échéant, la gestion des terres excavées.

Conformément à l'article R. 515-31-5 du code de l'environnement, la commune dispose d'un délai de 3 mois pour formuler son avis.

Considérant que l'institution de ces servitudes d'utilité publique permet de sécuriser durablement le site et d'informer les tiers de la présence de pollution résiduelle ;

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE,

D'émettre un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique sur l'ancien site de la société SAD, sis 66, rue de Siltzheim à Rémelfing (section 7, parcelle n° 225 partielle).

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

11. MISE A JOUR DE PARCELLES (EXTRACTION SITE DELTA)

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Par un courriel en date du 20 août 2026, la Direction Départementale des Finances publiques (DDFIP) de la Moselle a signalé des anomalies dans l'extraction DELTA relative aux dispositions applicables sur notre commune en matière de taxe d'aménagement.

Ces anomalies résultent de divisions parcellaires récentes rendant obsolètes certaines références cadastrales initialement retenues pour l'application de taux majorés. Plus précisément, les anciennes parcelles Section 05 n° 0108 et Section 05 n° 0403 n'existent plus juridiquement.

Afin de permettre aux services fiscaux d'appliquer correctement les dispositions de la commune, il convient de procéder à une mise à jour de notre délibération en y intégrant les nouveaux numéros de parcelles issus des divisions cadastrales, tout en rappelant le taux général applicable sur le territoire municipal.

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission et après en avoir délibéré, décide la mise à jour des parcelles suivantes :

- La parcelle n° 0108 en section 5 est devenue parcelle n° 465 et 466 car elles ont été scindées.
- La parcelle n° 0403 en section 5 a été scindée en 3 parcelles : parcelle n° 467 – 468 et 469.

Le taux majoré applicable sur ces parcelles est de 12 % (Lotissement Les Hauts de Sarre).

Le taux de la taxe d'aménagement applicable sur le reste du territoire de la commune est fixé à 3 %.

La présente délibération sera transmise aux services préfectoraux pour le contrôle de légalité et sera notifiée aux services de la DDFIP de la Moselle pour une application effective à compter du 1er janvier 2028.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

12. PROJET DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DES HOPITAUX DE SARREGUEMINES (GCSHS) RELATIF A LA RENOVATION ET A L'AUGMENTATION DES CAPACITES DE LAVAGE DE LA BLANCHISSERIE SITUEE SUR LE SITE DU CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE (CHS) DE SARREGUEMINES

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de rénovation et d'augmentation de la capacité de lavage de la blanchisserie située sur le site du Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) de Sarreguemines ;

Considérant que la commune de Rémelfing est incluse dans le rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation et est appelée à donner son avis conformément à la réglementation en vigueur ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'émettre un avis favorable sur le projet de rénovation et d'augmentation de la capacité de lavage de la blanchisserie du Groupement de Coopération Sanitaire des Hôpitaux de Sarreguemines (GCSHS), située sur le site du Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) de Sarreguemines.
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Moselle au plus tard pour le 29 septembre 2026, conformément aux délais réglementaires.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

13. DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS EQUIPEMENTS SPORTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 mai 2024, approuvant le règlement de Fonds de concours équipements sportifs Programme 2024-2026 de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et notamment les dispositions incluant la Commune de REMELFING comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'Agglomération compétente en matière d'attribution d'un fonds de concours équipements sportifs destiné à financer un équipement sportif ne relevant pas d'une compétence transférée,

Considérant que la Commune de Rémelfing souhaite remettre en état le terrain de football et ses abords suite aux dégradations des gens du voyage, et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours équipements sportifs à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Considérant le règlement du fonds de concours équipements sportifs programme 2024-2026, qui inclut pour les équipements sportifs subventionnés; la gratuité pour les utilisations par des publics scolaires des communes du territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Après avis favorable de la commission, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en vue de participer au financement de cette réhabilitation à hauteur de 30 % ; soit 8 571,80 €.

Décide pour l'équipement ainsi subventionné, d'accorder la gratuité d'utilisation aux publics scolaires des communes de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences qui formuleraient une demande d'utilisation.

Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DECISIONS PRISES AU TITRE DES DELEGATIONS DU MAIRE

CONSEIL DU 28 SEPTEMBRE 2026

- PREEMPTIONS

Situation du bien	: Section 10 parcelle 344/8, 31 rue de Siltzheim
Propriétaire	: SCI KARAYER
Acquéreur	: Mme NIMESKERN Christine
Montant	: 175 000,00 €

Situation du bien	: Section 1 parcelle 169, 18 rue de l'Eglise
Propriétaire	: M. LOMBARDO Rosario
Acquéreur	: M. BLAZY Philippe (SCI BLACK LAB)
Montant	: 149 000,00 € dont mobilier 10 000,00 €

Etaient à l'ordre du jour les points suivants :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2026
2. Dotation annuelle – Ecole Maternelle
3. Dotation annuelle – Ecole Primaire
4. Prestations de services
5. Renouvellement Convention Territoriale Globale 2027-2031
6. Convention de partenariat relative à l'organisation des manifestations communales
7. Création d'un conseil municipal des enfants
8. Demande de remboursement de location de salle – GARNER Laurence
9. Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT)
10. Institution de servitudes d'utilité publique – SAD/POLYDEL
11. Mise à jour de parcelles (extraction site DELTA)
12. Projet du Groupement de Coopération Sanitaire des Hôpitaux de Sarreguemines (GCSHS) relatif à la rénovation et à l'augmentation des capacités de lavage de la blanchisserie situé sur le site du Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) de Sarreguemines
13. Demande de subvention Fonds de Concours équipements sportifs

Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 19 H 40.

La secrétaire de séance,
ABELS Manuella

Le Maire,
BOURING Hubert

